

# Les finances de la commune

Le jeudi 9 mars 2023, le Conseil municipal a adopté le compte administratif pour l'année 2022 et le budget primitif pour l'année qui débute.

Le compte administratif doit être établi pour le 30 juin de chaque année ; ce compte :

- rapproche les dépenses et recettes réelles des prévisions,
- présente le résultat comptable de l'exercice.

Le budget primitif, quant à lui, fixe les dépenses et les recettes prévisionnelles pour 2023. Il doit être adopté avant le 15 avril de l'année en cours.

## Compte administratif 2022 : des résultats meilleurs que prévu

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Pour le budget de fonctionnement et par rapport au budget primitif établi en 2022, les recettes ont été plus importantes que celles anticipées et les charges moins élevées permettant d'afficher un excédent de fonctionnement très satisfaisant de 1 751 120 €.

Section	Recettes	Dépenses	Résultats 2022	Report N-1	Excédent global
Fonctionnement	7 538 084.96 €	6 704 204.88 €	833 880.08 €	917 240.53 €	1 751 120. 61 €

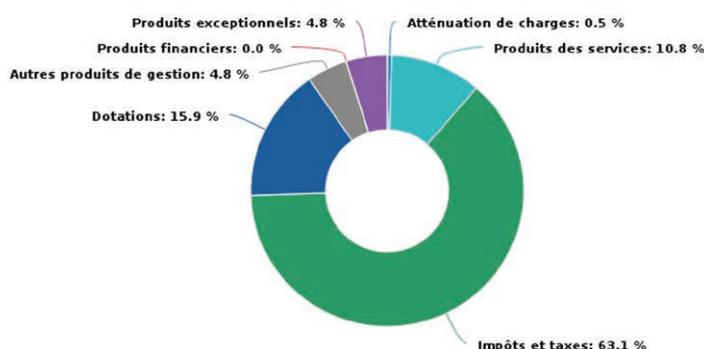
#### Comparaison Budget Primitif 2022 (BP)/Compte Administratif 2022 (CA) :

Recettes attendues BP	7,8 M€	Recettes réelles CA	8,45 M€	+ 8,3%
Dépenses attendues BP	6,82 M€	Dépenses réelles CA	6,7 M€	- 1,8%

#### Comparaison CA 2021/CA 2022 : Dynamisme des recettes

	CA 2021	CA 2022	
Taxes foncières (Bâti et non-bâti)	2,5 M€	2,75 M€ <sup>(1)</sup>	+10%
Droits de mutation	0,48 M€	0,77 M€ <sup>(2)</sup>	+60%
Produits des services	0,12 M€	0,46 M€ <sup>(3)</sup>	+283%

Structure des recettes réelles de fonctionnement



(1) Augmentation des bases locatives qui suivent l'inflation (Loi de Finances État).

(2) Correspond au dynamisme du marché immobilier et représente un montant historique jamais atteint.

(3) Forte augmentation expliquée par une modification des modes de facturation et d'achats des prestations du service de restauration scolaire et d'activités périscolaires.

## Comparaison CA 2021/CA 2022 : des charges maîtrisées malgré leur forte augmentation

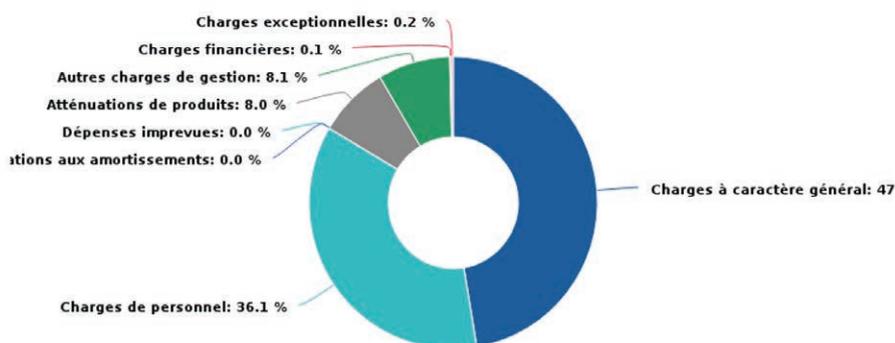
	CA 2021	CA 2022	
Charges générales	2,22 M€	2,79 M€ <sup>(1)</sup>	+26%
Contrats de prestations	0,81 M€	1,2 M€	+48%
Personnel	1,9 M€	2,12 M€ <sup>(2)</sup>	+11%
Electricité + combustibles	0,16 M€	0,22 M€ <sup>(3)</sup>	+37%

(1) Reprise des activités en 2022 après les périodes de confinement entraînant une reprise des dépenses.

(2) Hausse votée par l'État de 3,5% du point d'indice de rémunération des agents + décision d'embaucher deux policiers municipaux et transformation d'un temps partiel en temps plein à l'accueil de la mairie.

(3) Dépenses énergétiques en hausse du fait de la réouverture des bâtiments publics post-covid et contenues cependant à un niveau inespéré grâce aux bonnes anticipations du syndicat d'énergie, le SYGERLy.

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Budget d'investissement 2022 : un autofinancement toujours d'actualité

Section	Recettes	Dépenses	Résultats	Report N-1	Excédent global
Investissement	1 679 023.31 €	3 704 188.34 €	- 2 025 165.03 €	4 624 682.17 €	2 599 517.14 €

#### Principales recettes :

• Réserves financières début 2022	4,6 M€
• Amortissements	0,8 M€
• FCTVA (récupération TVA payée)	0,35 M€
• Taxe aménagement	0,09 M€
• Subventions reçues	0,19 M€

#### Ces revenus ont permis principalement de financer :

• Solde Pôle Enfance Jeunesse	2,1 M€
• Entretien bâtiments communaux + Square Girard	0,35 M€
• Arrosage automatique, travaux parking Paradon	0,38 M€
• Abondement voirie	0,1 M€
• Achat véhicules	0,07 M€
• Informatique, vidéoprotection, columbarium	0,11 M€
• Travaux divers + isolation club house TCC	0,03 M€
• Ste Luce migration éclairage LED	0,04 M€

L'année 2022 se termine sur des résultats comptables rassurants. Ils ont permis au Conseil Municipal de voter le maintien des taux de notre fiscalité locale.

#### Fiscalité votée pour 2023

>Taxe d'habitation : 10,76 %  
 >Taxe foncière sur les propriétés bâties : 21,46 %  
 >Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16,29 %

A noter que la réévaluation des bases locatives à 7,1% (décision de l'Etat) entrainera de facto une augmentation des impôts locaux.

# Budget primitif 2023 : prudent et dans la continuité

Le budget primitif est le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel. Comme tout budget communal, il comporte une section de fonctionnement et une section d'investissement.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT	
Dépenses réelles	6 242 825.17 €
Dépenses d'ordre	2 613 250.74 €
<b>Total dépenses</b>	<b>8 856 075.91 €</b>
Recettes réelles	8 827 623.61 €
Recettes d'ordre	28 452.30 €
<b>Total recettes</b>	<b>8 856 075.91 €</b>

### Des charges en hausse mais contenues malgré le contexte inflationniste

• Charges générales	3,49 M€
• Personnel	2,26 M€ <sup>(1)</sup>
• Amortissements	0,9 M€
• Atténuation produits	0,45 M€
• Opération d'ordre	1,71 M€

(1) Personnel + 6,2% : hausse point d'indice, revalorisation SMIC + Glissement Vieillesse Technicité (+ 2,8%)

### Principales recettes réelles de fonctionnement :

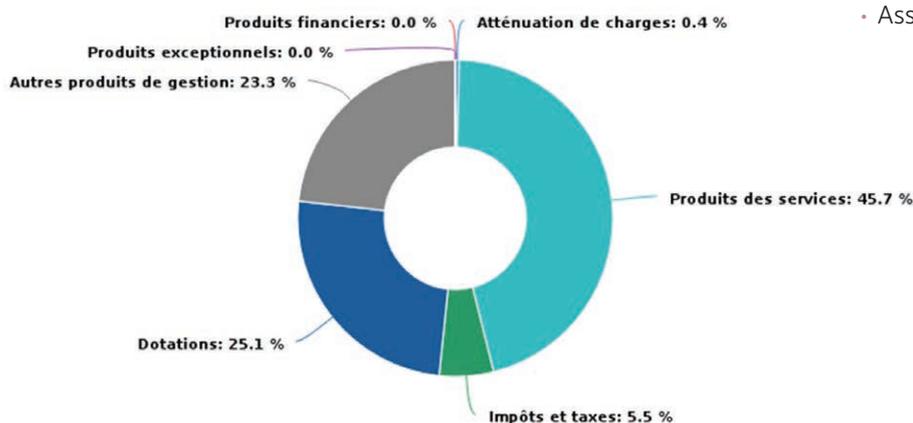
• Taxes foncières	2,96 M€ <sup>(1)</sup>
• Produits des jeux	2,1 M€ <sup>(2)</sup>
• Droits de mutation	0,6 M€ <sup>(3)</sup>
• Taxe sur électricité	0,16 M€
• Subvention CAF	0,25 M€
• Recettes exploitation	0,5 M€
• Assurance suite sinistre	0,12 M€

(1) Recettes fiscales dynamiques dues à la hausse de 7,1% des bases locatives.

(2) Des produits des jeux attendus en augmentation avec l'arrivée de 50 machines supplémentaires à la fin de l'année 2023.

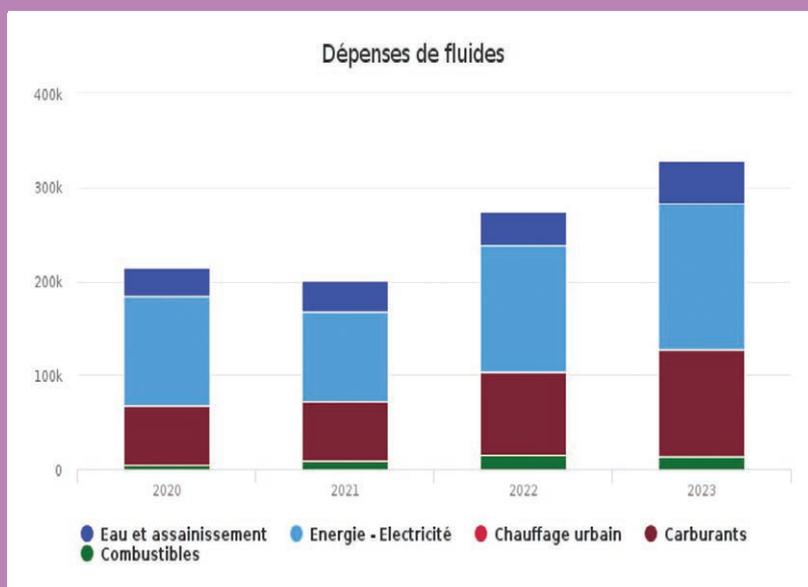
(3) Des produits attendus en baisse pour 2023 du fait fort ralentissement du secteur immobilier

### Structure des recettes réelles de fonctionnement



## Evolution des coûts énergétiques

On observe une évolution de nos dépenses énergétiques, en hausse mais maîtrisées grâce aux décisions efficaces du SYGERLY, syndicat gestionnaire du réseau d'éclairage public et acheteur, pour le compte de la commune, de l'électricité et du gaz. A noter que 2020 et 2021 ne doivent pas être considérées comme des années de référence car les consommations ont été moindres du fait de la crise sanitaire et de la fermeture des bâtiments communaux.



## SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT	
Dépenses réelles	6 530 825.58 €
Dépenses d'ordre	388 452.30 €
<b>Total dépenses</b>	<b>6 919 277.88 €</b>
Recettes réelles	3 946 027.14 €
Recettes d'ordre	2 973 250.74 €
<b>Total recettes</b>	<b>6 919 277.88 €</b>

Pour cette année 2023, pas de grands projets pluriannuels engagés mais des dépenses d'entretien et de maintenance du patrimoine communal, notamment des travaux d'économies d'énergie.

## Recettes principales d'investissement

· Subvention Pôle Enfance Jeunesse	315 K€
· Subvention Vidéosurveillance	98 K€
· Remboursement TVA par l'État	250 K€
· Taxe aménagement	50 K€
· Vente bureaux route de Paris	623 K€
· Amortissements	900 K€
· Opération d'ordre	1,7 M€
· Excédents investissement	2,6 M€

## Dépenses principales d'investissement

· Immobilisations incorporelles (diverses études de maîtrise d'œuvre)	371 K€
· Immobilisations corporelles (travaux maintenance Bâtiments communaux)	1,6 M€
· Réserve foncière	3,5 M€
· Pôle Enfance Jeunesse + Vidéo surveillance	240 K€
· Remboursement emprunt	59 K€
· Subventions versées bailleurs sociaux	336 K€
· Abondement commune pour voirie	104 K€
· Opérations d'ordres	388 K€
· Restes à réaliser	181 K€

